

Table ronde 4

La fin du pétrole et l'enrichissement du Québec

Allocution de Christine Lagacé

Forum de l'Institut de recherche sur le Québec intitulé « Perspectives économiques et financières du Québec »

14 juin 2008

D'abord, d'entrée de jeu, qu'est-ce que le climat? Évidemment, il existe des dizaines de définitions de scientifiques du climat, mais celle que je préfère vient des économistes, qui disent bien sûr que le climat est un bien collectif, mais qui comparent le climat à une des caractéristiques que Victor Hugo attribue à l'amour d'une mère, c'est-à-dire que chacun en a sa part, mais que tous l'ont en entier. Ce qui revient à dire que le climat est un bien commun, qu'il appartient à tous et que chacun en a sa part de responsabilité.

Pour contrôler l'utilisation du climat, les gouvernements sont en voie d'imposer des quotas de pollution, aussi appelés crédits de carbone. Donc le crédit de carbone, si on le résume de façon très générique, c'est un permis ou un quota de pollution. Ce n'est pas d'hier qu'on parle de changements climatiques, l'ONU a fait un travail colossal sur cette question. En fait, il y a eu plusieurs rendez-vous et c'est en 1972 qu'a eu lieu la première conférence de Stockholm et on a créé le PNUE. C'est un comité qui avait pour mandat de réfléchir et d'évaluer la situation des changements climatiques et d'établir des postulats.

Le deuxième rendez-vous a eu lieu en 1992 – le Sommet de la Terre de Rio –, où les pays ont signé la convention-cadre sur les changements climatiques. On peut dire que cette convention est vraiment la mère de Kyoto. Et en 2005, il y a eu la ratification de Kyoto. Les gouvernements ont conclu que les principaux pollueurs étaient les entreprises et que c'était à elles que revenait la note à payer pour les émissions de GES – que c'était à elles, donc, de réduire les GES.

L'idéologie politique qui soutient la question des crédits de carbone, c'est un effort de stabilisation. Les gouvernements cherchent à mettre en place un système, incluant un marché dans l'esprit du développement durable, dont l'effet permettra, premièrement, de rétablir l'équilibre atmosphérique, deuxièmement, de conserver le développement économique et troisièmement, d'assurer la régénération des ressources. Au cœur de cette préoccupation, on retrouve la question des énergies renouvelables. L'énergie renouvelable est en fait une des clés principales de toute cette question des changements climatiques et de la réduction des GES.

Mais qu'est-ce qu'on entend exactement par marché du carbone? Le marché du carbone est une commodité et le modèle de marché est tributaire de trois variables : les exigences réglementaires, l'année de référence ou la base de calcul et la position de l'agent économique. C'est important parce que ces trois prémisses sont à la base des 25 standards internationaux qui existent pour calculer les gaz à effet de serre, les crédits de carbone. C'est réellement une prémisse de base. La Banque Mondiale évalue que la valeur du marché mondial du crédit de carbone a doublé entre 2006 et 2007. Elle est évaluée à 64 milliards de dollars US et 78% de ce chiffre appartient à l'Europe.

Voici comment fonctionne le marché : vous avez les objectifs à atteindre, les entreprises débitrices sont les entreprises qui dépassent les quotas ou les permis d'émissions (émis par la province, le pays ou l'État dans lequel elles se retrouvent). On appelle ces entreprises les émetteurs. Il faut savoir que ces quotas, ces objectifs, sont émis de façon géographique. C'est local, les crédits de carbone. De l'autre côté, il y a les entreprises qui ont mis en place un projet de réduction des gaz à effet de serre. Ce sont les entreprises créditrices. C'est assez simple, les entreprises créditrices rendent disponible leur réduction en vendant leur réduction aux entreprises qui n'ont pas réussi à atteindre leur cible de réduction.

Sur le marché, il y a deux systèmes qui s'appliquent. Il y a le système d'allocation de carbone et le système de crédit de carbone. Le système d'allocation de carbone trouve sa source par une autorité gouvernementale, en fonction de l'inventaire national de GES. On le retrouve sous la forme d'un quota ou d'un permis, comme je le mentionnais tout à l'heure, et il est disposé en attribution ou en quota, versus les crédits de carbone, qui proviennent d'un projet de réduction privé, qui permet de réduire les GES en relation avec un référentiel. On le retrouve sous la forme d'une unité de performance correspondant à une tonne métrique de CO₂, détruite, séquestrée ou évitée. Dans ces trois cas, il y a trois façons de calculer le crédit de carbone. On le dispose de façon volontaire dans les transactions de gré à gré. C'est actuellement ce qu'on retrouve au Canada.

Donnons un exemple un peu plus concret. Disons qu'un pays en 2008 arrive avec son inventaire national de GES et établit que sa cible en 2010 sera de 80 tonnes avec un inventaire de 100 tonnes. Pour atteindre la cible, il va répartir ce qu'on appelle des allocations, des droits de polluer. Il va établir des allocations à des secteurs ciblés, mais en fonction de la cible, donc il va allouer 80 tonnes à des secteurs ciblés. Si un secteur ne reçoit pas assez d'allocations, il se retrouve dans l'obligation d'acheter des crédits de carbone ou de contribuer à un fond technologique ou de mettre en place un projet de réduction qui, au bout du compte, va lui permettre de réduire ses émissions de GES. Si un secteur reçoit assez d'allocations, il est correct. Donc, le système exige une obligation des émetteurs de revoir leurs procédés, leur façon d'utiliser, par exemple, des sources d'énergie polluantes.

Je vous présente rapidement les principales sources de GES pour vous faire un parallèle avec le sujet de l'atelier. Les secteurs les plus polluants sont les processus industriels, donc les industries, en deuxième place on retrouve les transports, et en troisième, le secteur agricole – et je pourrais continuer. De ces trois principaux secteurs, on peut dégager un dénominateur commun : le pétrole.

Mais comment réduire les GES? Il y a trois façons.

- Premièrement, par l'amélioration de techniques existantes pour limiter les émissions engendrées. Par exemple, en augmentant l'efficacité énergétique des équipements, on peut diminuer la consommation d'énergie requise. Cette façon de réduire les GES a également un impact sur la rentabilité de toutes les activités de l'entreprise.
- Deuxièmement, substituer des techniques polluantes existantes par des techniques moins polluantes. Par exemple, passer de l'utilisation du charbon au gaz naturel.
- La troisième façon de réduire les GES, c'est d'inciter la modification de comportements de consommation en jouant sur le système de prix.

Maintenant que nous avons vu d'où proviennent les GES, je veux discuter de l'importance de ce marché dans la lutte aux changements climatiques. Je vous donnerai un exemple de l'impact du marché du carbone dans le système des allocations par réduction absolue.

Vous avez une entreprise qui fait face au choix d'une énergie. Elle a le choix entre le charbon et le mazout. Son choix est généralement orienté vers la réduction de ses coûts, donc elle va choisir la source d'énergie qui lui coûte le moins cher. S'il n'y a pas en place de système de plafonnement, de permis, de quotas, de crédits de carbone, elle va évidemment continuer à utiliser le charbon, donc à polluer davantage. Avec les quotas, l'entreprise va avoir un objectif de réduction et l'énergie la plus polluante va devenir plus coûteuse, parce que l'écart par rapport à l'objectif visé va être plus grand. En fin de compte, le prix de vente du produit de l'entreprise va être plus élevé que son concurrent qui utilise une ressource moins polluante. En fait, de plus en plus, l'effet général, et on commence à en voir les effets positifs en Europe, c'est qu'au bout du compte, l'entreprise qui à la base va acheter sa denrée plus cher, en raison du coût du carbone, cela va lui revenir moins cher d'avoir utilisé une énergie moins polluante. L'important, c'est de rendre le tout rentable.

À l'international maintenant, je vais vous présenter rapidement ce qui se passe un peu dans le monde en termes de standard et je m'en vais vers où on se situe au Québec et au Canada par rapport à tout cela.

Alors, allons-y avec l'Amérique latine, qui ne peut échanger que des crédits Kyoto, ces CER. En Europe, vous avez les crédits GI qui sont un dérivé du protocole de Kyoto, vous pouvez également transiger des crédits Kyoto EUA qui sont eux uniquement des crédits qui peuvent s'échanger sur le marché européen, et les VCU, qui sont les crédits du marché volontaire et qui découlent également des crédits de Kyoto. L'Angleterre a créé son propre système interne, mais il y a des ententes de transférabilité avec les EUA. La Chine échange maintenant des CR, des VER, donc les crédits volontaires découlant de Kyoto. L'Australie a créé son propre système interne. L'Afrique et l'Europe de l'Ouest échangent des crédits Kyoto.

Aux États-Unis, évidemment, plusieurs projets de lois sont sur la table. On évalue aujourd'hui la valeur du marché du carbone américain, une fois que le fédéral aura statué, à 50 milliards de dollars. Actuellement, les pronostics sont en flèche. On transige des crédits aux États-Unis : plus de la moitié des États américains ont statué de façon interne, un peu comme ici, au Canada, en Alberta, c'est-à-dire que plus de la moitié des États ont leur réglementation, ont leurs quotas, avec, évidemment, la Californie en tête. Alors, on échange toutes sortes de crédits, le crédit volontaire découlant de Kyoto, le GI, etc. Les pronostics nous indiquent que ce sera le crédit volontaire, le VCU, qui prendra la tête de peloton des décisions fédérales américaines.

Au Canada, on transige actuellement des crédits de carbone de façon volontaire, donc ce sont des transactions qui se font de gré à gré. Les gens qui achètent des crédits canadiens le font souvent dans les stratégies de relations publiques. Elles veulent pouvoir afficher une étiquette 'carbone neutre' sur leurs boîtes, mais c'est uniquement dans des stratégies de prospection ou de relations publiques. Au Canada, actuellement, les règles du jeu ne sont pas établies, les mécanismes ne sont pas encore en place. On est très isolés au niveau international par les courtiers canadiens. Tout le monde attend; personne ne sait où on s'en va avec ça.

Juste pour faire un petit résumé des prix, le CFI – c'est le crédit qui se vend à la bourse de Chicago – transige à 5,75 \$, ça c'est le prix d'hier (13 juin 2008 NDLR). Le VCU se vend 8 \$ US; le crédit volontaire canadien, dont je vous parlais, se transige à environ 3,50 \$ US, le crédit CR Kyoto, à 17 euros, et le crédit EUA, à 25 euros.

Le Canada, comme vous le savez, a un objectif de réduction de 20 % de ses émissions. En Alberta, ils se sont organisés : ils sont très bien organisés, ils ont un système interne très bien structuré. Le Manitoba arrive sous peu, d'ici quelques semaines également. Le Québec, l'Ontario ont annoncé qu'ils allaient s'unir pour pouvoir transiger des crédits Kyoto, mais en fait le questionnement que nous avons, c'est comment vont-ils pouvoir le faire alors que c'est de juridiction fédérale, toute la question de Kyoto – mais les intentions sont là. En fin de compte, on ne sait vraiment pas où cela va mener. Concernant la Bourse de Montréal, ils ne peuvent pas échanger de crédits canadiens parce que c'est basé sur les règles du jeu du fédéral et il n'y a pas de règle du jeu, alors on ne sait pas ce qu'ils vont échanger. Il n'y a pas de transaction de crédits canadiens à la Bourse de Montréal. Que reste-t-il aux entreprises québécoises? Comme je vous le disais tout à l'heure, c'est possible de vendre des crédits de carbone, nous le faisons, nous en faisons un outil financier, mais on le vend sur le marché volontaire.

En terminant, les impacts pour le Québec. Il ne faut pas oublier que le Québec – nous on le voit parce que nos clients sont des PME – est une pépinière de technologies environnementales. Je pense que les producteurs de GES, où qu'ils soient dans le monde, auront besoin d'utiliser ce genre de technologies pour réduire les crédits de carbone. Concernant la demande pour l'électricité québécoise, si on fait référence au pétrole, probablement qu'on aura besoin de garder toute notre électricité au Québec, mais étant donné que l'électricité est une énergie propre, le prix de l'électricité sera certainement avantageux, à l'avenir, pour le Québec. Géographiquement, le Québec est avantagé également à deux niveaux. Lorsqu'on parle d'éoliennes, on oublie souvent que le Québec est un endroit dans le monde où il y a beaucoup d'ensoleillement. On minimise l'utilisation de cet aspect géographique.